

La pêche électrique désormais interdite dans les eaux françaises

Par [Anne-Sophie Tassart](#) le 16.08.2019 à 14h55



Un pêcheur hollandais répare un filet de pêche électrique, le 15 février 2019.

© EMMANUEL DUNAND / AFP

La pêche électrique - technique qui consiste à envoyer des décharges électriques dans les sédiments afin d'attraper plus facilement les poissons enfouis dedans - est désormais interdite dans les eaux françaises, a annoncé le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

La [pêche](#) électrique n'est désormais plus autorisée en France. Le 14 août 2019, le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a indiqué dans [un communiqué](#) que cette pratique particulièrement décriée serait interdite le jour même.

La France n'attend pas 2021 pour interdire la pêche électrique dans ses eaux

"Le règlement européen n° 2019-1241 publié au Journal officiel de l'Union européenne le 25 juillet 2019 met fin, à compter du 1er juillet 2021, à la dérogation actuellement en vigueur permettant l'usage du chalut électrique dans les eaux de la mer du Nord. Il entrera en vigueur le 14 août", note le gouvernement. Ce règlement permet aux Etats membres de l'UE de choisir l'interdiction immédiate de la pêche électrique dans les eaux dont ils sont souverains. Et c'est donc le choix fait par la France.

L'association Bloom, qui avait fait de l'arrêt de ce type de pêche un cheval de bataille, s'est félicitée de cette décision. En octobre 2017, elle avait porté plainte contre les Pays-Bas auprès de la Cour de Justice européenne. Alors que 15 navires néerlandais possédaient une dérogation pour expérimenter le chalut électrique, 84 bateaux en étaient en réalité équipés. Le 13 février 2019, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil des ministres des 28 États membres avaient décidé de l'interdiction totale de cette pratique dès le [30 juin 2021](#) sur toutes les zones marines dans et hors de l'Union européenne.

Une technique qui "n'épargne aucun organisme"

Selon [Bloom](#), lors de la pêche électrique, *"le courant électrique n'épargne aucun organisme : toute la vie marine est électrocutée"*. Si des études manquent pour déterminer l'impact de cette pratique sur les animaux électro-sensibles ou encore les jeunes poissons, *"une étude notable de l'IMARES (Institut public néerlandais de recherche marine) a montré que 50 à 70% des cabillauds de grande taille capturés par les chaluts électriques avaient la colonne vertébrale fracturée"* et *"une autre montre que les champs électriques pourraient être responsables de l'affaiblissement du système immunitaire des crevettes et vers"*. En outre, les poissons remontés à bord montreraient bien souvent des traces de brûlures, des ecchymoses ou même des déformations du squelette après avoir été électrocutés.